

Titre : Représentation francophone au Conseil ecclésial et à l'exécutif du Conseil ecclésial

Provenance : Consistoire Laurentien

Impacts financiers si connus : aucun

Impacts sur le personnel si connus : aucun

Origine du financement si connue : aucun

Dans une proposition déjà adoptée par l'Exécutif du Conseil général, il est prévu d'assurer une représentation francophone au Conseil ecclésial et à l'exécutif du Conseil ecclésial. Par les deux propositions qui suivent, le Consistoire Laurentien veut s'assurer de la concrétisation de cette politique de diversité linguistique et culturelle.

Attendu que le 42^e Conseil général en 2015 a réaffirmé que la présence francophone est fondamentale et indispensable à l'identité nationale de l'Église Unie du Canada et a demandé que tout changement structurel futur comprenne des mesures visant à garantir la présence continue et dynamique de cette dimension de l'identité de l'Église (proposition 17, 2015);

Attendu que l'Exécutif du Conseil général, lors de sa réunion du mois de novembre 2017 a entériné la reconnaissance de la Table des ministères en français

« Attendu que l'Église Unie s'efforce d'être à l'écoute des différentes réalités à l'échelle du pays et d'en tenir compte, pour mieux répondre aux besoins d'une société en constante évolution. Dans le but de favoriser la mise en place de ministères francophones, l'Exécutif du Conseil général a adopté un protocole de bilinguisme reconnaissant que l'Église Unie du Canada est officiellement bilingue (PMM 8, Stratégie sur la traduction en français, mars 2014) et une Stratégie nationale pour les ministères en français (PMM 14 de l'Exécutif du Conseil général, novembre 2014). L'Église Unie du Canada traverse actuellement une période de transition majeure visant à lui permettre de mieux remplir sa mission au sein de la société canadienne en quête de spiritualité dans un contexte de transformation accélérée.

Les francophones représentent 25 % de la population canadienne. Concentrés au Québec, mais présents partout au Canada, ils forment ainsi un groupe absolument essentiel pour le déploiement au pays de la mission de l'Église Unie du Canada. De plus, des migrants et des immigrants provenant de pays francophones s'établissent en grand nombre dans toutes les régions du pays. » (Tel quel voté le 31/05/2015 par l'AGM du Synode M&O);

Attendu que la société québécoise et que les communautés francophones au Canada constituent elles-mêmes une société interculturelle d'accueil, d'intégration avec ses institutions, sa culture diverse, sa langue et même, pour le Québec, son droit civil. L'accueil, le témoignage, la mission se vivent de façon contextuelle dans cette société d'accueil en français. Cette spécificité exprime à la fois une réalité constitutionnelle qui définit le pays et une marque même de l'Église Unie du Canada.

En 2009, le 40^e Conseil général réuni à Kelowna, déclarait que « Les ministères francophones forment une partie intégrante de l'identité, de la mission et de la vision pour l'avenir de l'Église Unie du Canada ».

Nous estimons donc vital que la présence de francophones apparaisse nommément et clairement dans la représentation aux instances décisionnelles (Conseil ecclésial et exécutif du Conseil ecclésial) afin d'exprimer ainsi clairement que les francophones ont bel et bien leur place dans l'Église Unie ce qui est une condition incontournable pour la crédibilité de nos ministères, de notre accueil, de notre témoignage et de notre mission.

Les membres francophones qui seront délégués au Conseil ecclésial doivent comprendre les enjeux et les cultures des ministères en français, vivre des liens étroits avec ces ministères et être impliqués dans un ministère associé à la Table des ministères en français. Ainsi nous proposons que la Table des ministères en français ait la responsabilité d'établir une liste des personnes aptes à remplir ce rôle.

Proposition 1 Qu'au moins quatre sièges du Conseil ecclésial soient dédiés aux représentants et représentantes des ministères en français, et que ces personnes soient proposées par la Table des Mif au comité de nomination.

Proposition 2 Qu'un à deux sièges de l'exécutif du Conseil ecclésial soient dédiés à des personnes représentant les ministères en français, et que celles-ci soient proposées par ladite Table des Mif au comité de nomination.